

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 58 (1963)
Heft: 2-fr

Artikel: Le sort d'un Schlössli
Autor: Scherer, Jürg
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173856>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

descente de Croix, dans l'autre le mariage de Joseph; et là, un des personnages, en costume et perruque Louis XIII, surprend et amuse le spectateur de ce tableau vivant. Toute la nef, d'une surabondante richesse, est ornée de panneaux peints qui racontent la vie de saint Josse.

Il faudrait encore parler de toutes les ravissantes chapelles entrevues le long des routes du pays lucernois... Bornons-nous à recommander aux absents – qui ont eu tort – de suivre un jour par leurs propres moyens ce magnifique itinéraire.

C.-P. Bodinier

Le sort d'un Schlössli

Kriens est un bourg au sud de Lucerne. Depuis plus de mille ans, sur une éminence, est campé un Schlössli, propriété de la famille Meyer de Schauensee.

Grande fut la surprise – car c'était un domaine en fideicommis – quand on apprit, au début de cette année, que ce château, avec un domaine de 23 ha, avait été vendu pour un million et demi à la société par actions Belsa, dont le siège est à St-Gall.

Cette vente inattendue provoqua dans la commune de forts remous d'opinion. Une assemblée publique, le 13 février, décida de constituer un comité pour la sauvegarde du Schlössli. Nommé président, M. Alexandre Wili, juge pénal et avocat, réussit d'abord à obtenir l'appui de cercles étendus, et, ensuite, par d'heureuses démarches auprès des acquéreurs, amena ceux-ci à envisager la cession de ce bien-fonds à la commune de Kriens.

D'autre part, le comité d'action organisa une procession qui se rendit le 9 mars au siège du gouvernement lucernois. Le cortège était formé de 700 écoliers, d'un fort contingent d'habitants de Kriens, des délégations des Sociétés locales. Il était accompagné des deux corps de musique, et se signalait au loin par de nombreux drapeaux. Ensuite se déroula une impressionnante manifestation, au cours de laquelle des discours furent prononcés en faveur de la sauvegarde du Schlössli. Successivement parlèrent M. Otto Schnyder, président de la commune de Kriens, M. Werner Kurzmeyer, à la fois Schulteiss du Canton et conseiller d'Etat, M. Werner Bühlmann, conseiller d'Etat chargé du Département des finances, et M. Paul Kopp, président de la ville de Lucerne. Après quoi le directeur des écoles de Kriens, M. Franz Schütz, donna lecture d'une supplique rédigée en vieux-haut-allemand.

Cette originale manifestation suscita à la cause de nouvelles sympathies.

Le Conseil communal de Kriens se laissa gagner à l'idée du comité, et se prononça courageusement en faveur de l'achat, malgré les lourdes charges qui en résulteraient. Il adressa aux électeurs un message précis et convaincant, engageant ceux-ci à approuver la convention d'achat entre la société Belsa et la commune, y compris le crédit nécessaire pour l'opération. Les questions de droit délicates que soulevait l'affaire furent réglées par un comité ad hoc, et, à la date du 28 avril, les électeurs de la commune bourgeoise donnaient une réponse affirmative, par 1855 oui contre 550 non.

Le comité d'action adresse à la Ligue suisse du Heimatschutz ses sincères remerciements pour l'appui moral que celle-ci lui a prêté. Il n'a pas encore pu se dissoudre, car son travail n'est pas achevé. Il est juste de rendre hom-



*Le château de Schauen-
see, acquis récemment
par la commune de
Kriens. La tour, de forme
ronde, date du Moyen
Age. A l'arrière-plan le
Pilate.*

image au président du comité, M. A. Wili, mais c'est à la population de Kriens, pour sa compréhension du problème, pour son patriotisme et pour son désintéressement, que le Heimatschutz est surtout reconnaissant.

Jürg Scherer (trad. Ld G.)